



Compte-rendu

Conseil municipal du lundi 22 avril 2021 Séance n°3

Sur convocation du Conseil en date du 10 avril 2021, le Conseil municipal de la ville de Le Louroux s'est réuni le 22 avril 2021 à 20h30 à la salle des fêtes, sans public en raison des contraintes sanitaires au 12 rue Nationale à Le Louroux, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Eric DENIAU, Maire.

Présents : 13

DENIAU Eric, BERGOUGNOUX Sébastien, USAL Gilbert, REES Philippe, COLLET Carole, FIERVILLE Didier, MAURY Magali, BAZILLAIS Arnaud, BARREAU Emilie, KNEZEVIC Erwan, VANDER MOTTE Elisabeth, FILLON Clément.

Arrivée en cours de séance : 0

Procuration : VERSTIJNEN Cécile, procuration donnée à USAL Gilbert
CADU David, procuration donnée à REES Philippe
BOQUET Marie-Claude, procuration donnée à M. le Maire

Monsieur Eric DENIAU ouvre la séance à 21h00 en procédant à l'appel des membres de l'assemblée. Il indique que le quorum est atteint.

Affaire n°1 : Avis sur la demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par l'E.A.R.L. VAN DE POL en vue de l'augmentation d'effectif de son élevage bovin situé au Lieu-dit Le Carroir pour atteindre un effectif de 250 vaches laitières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'augmentation d'effectif de l'élevage bovin de l'E.A.R.L. VAN DE POL.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Affaire n°2 : Avis sur la demande déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale pour les travaux de restauration des masses d'eaux du Bassin de l'Indre Médián depuis Courçais jusqu'à Pont de Ruan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis FAVORABLE à la demande d'intérêt général et d'autorisation environnementale déposée par le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre pour les travaux de restauration des masses d'eaux du bassin de l'Indre Médián depuis Courçay jusqu'à Pont-de-Ruan.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

.../...

Affaire n°3 : Attribution de subventions exceptionnelles pour l'année 2021

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

200 € à JUNIORS ASSOCIATION (Mme BARREAU, Mrs BERGOUGNOUX et KNEZEVIC quittent la séance)
12 Votes POUR, 3 abstentions

50 € à MFR CFA SORIGNY : 1 apprenant lourousien
14 votes POUR, 1 abstention

240 € à CAMPUS DES METIERS DE L'ARTISANAT : 3 apprenants lourousiens
15 votes POUR.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.

Le Maire

